



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 02 juin 2022

N° 2022/06-14

MESURES DE CARTE SCOLAIRE ADOPTEES PAR L'EDUCATION NATIONALE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE JEUDI DEUX JUIN à DIX-HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Luisa PAPE représentée par Marthe JEREZ

François BROTHIER représenté par Julien MIRO

Catherine ESTOUP représentée par Aude RUMEAU

Clara BIANCO représentée par Marion COLIN

Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND

Carine BARBIER représentée par Richard CORVAISIER

Mathilde BORNE représentée par Frédéric FAIVRE

ABSENT EXCUSE :

Jean Baptiste PRINGUEY

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Catherine ESTOUP arrive avant le vote de l'affaire N° 2

Carine BARBIER arrive avant le vote de l'affaire N°8

Mathilde BORNE arrive avant le vote de l'affaire N° 8

SECRETARE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal du 02 juin 2022

N° 2022/06-14

MESURES DE CARTE SCOLAIRE ADOPTEES PAR L'EDUCATION NATIONALE

Madame Isabelle SERAN, Adjointe déléguée à l'éducation et à la prévention routière, expose :

Poursuivant son développement démographique et urbain, notre commune connaît depuis plusieurs années une augmentation constante de ses effectifs scolaires. Elle dénombre ainsi à ce jour 2061 élèves inscrits pour la rentrée scolaire 2022-2023, contre 2004 inscrits en septembre 2022.

Dans ce contexte, le directeur académique des services départementaux de l'Education Nationale, après consultation du Comité technique spécial départemental et du Conseil départemental de l'Education Nationale, a arrêté les mesures suivantes :

- Ouverture d'une 7^{ème} classe de l'école maternelle La Fontaine

La moyenne par classe est estimée à ce jour, pour la rentrée scolaire 2022, à 27.82 élèves en maternelle et 27.87 élèves en élémentaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la décision prise par le Ministère de l'Education Nationale de procéder à cette ouverture de classe.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 02 JUIN 2022



LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE